

L'investissement agricole de 1990 à 1999 : des disparités départementales importantes

Marie-Christine FLOURY

SCEES - Bureau des comptes et revenus

Depuis 1994, la reprise de l'investissement agricole est générale. Elle est, toutefois, beaucoup plus modérée dans les départements de cultures spécialisées que dans ceux d'élevage.

Sur la période 1990-1999, les agriculteurs ont investi chaque année environ 1 800 francs par hectare de surface agricole utilisée. Dans les départements de cultures spécialisées, en raison des plantations qui s'ajoutent aux autres investissements, ce montant est plus élevé : il est supérieur de 25 % à la moyenne nationale, voire de 88 % dans les zones de viticulture. Les départements d'élevage intensif de l'Ouest, à cause des achats d'animaux reproducteurs et du poids des bâtiments d'élevage, investissent eux aussi davantage que la moyenne. Ce n'est pas le cas des départements de grandes cultures, et surtout d'élevage extensif du Massif Central, où l'investissement par hectare est faible.

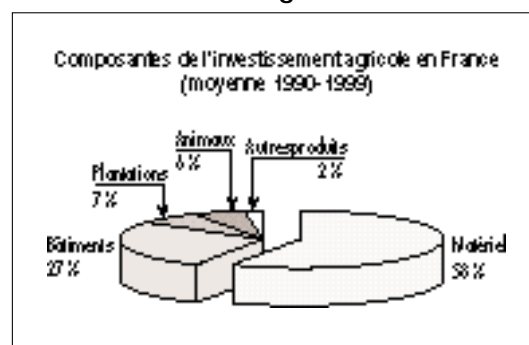
L'investissement nécessite une ponction sur le résultat net agricole, elle aussi très variable. De 35 % au niveau national, le taux moyen d'investissement se limite à 20 % dans les départements voués aux cultures spécialisées, à forte valeur ajoutée, alors qu'il dépasse 40 % dans ceux qui font de l'élevage, intensif ou extensif.

Après avoir chuté de 25 % en volume entre 1990 et 1993, l'investissement agricole français a connu une forte reprise en 1994 et 1995. La tendance s'est prolongée, de façon plus atténuée, au cours des années suivantes. Bilan de ces mouvements, l'investissement agricole atteindrait en 1999 un niveau supérieur de 5 % à celui de 1990¹.

L'évolution de l'investissement agricole reflète celle de ses principales composantes : les achats de matériel et la formation brute de capital fixe en bâtiments (encadré p. 4).

L'investissement en matériel est largement prédominant (graphique 1). Après une chute de 25 % entre 1990 et 1993, il s'est redressé

Graphique 1
Le matériel : près de 60 % de l'investissement agricole



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

1. Les chiffres 1998 et 1999 sont des estimations, établies pour la Commission des comptes de l'agriculture de juin 2000.

et atteindrait en 1999 un niveau supérieur de 13 % à celui de 1990.

L'investissement en bâtiments a suivi le même schéma. Lui aussi a diminué au début de la décennie, sa baisse se prolongeant jusqu'en 1994 (- 20 % en volume de 1990 à 1994). Il a repris ensuite, et son niveau en 1999 se situerait 11 % au-dessus de celui de 1990.

L'investissement en plantations suit l'évolution des surfaces de nouvelles plantations. Comme celles-ci, il a considérablement baissé dans les cinq premières années de la période. Malgré la hausse amorcée ensuite grâce aux nouvelles plantations de vignes, il n'atteindrait en 1999 que la moitié de son niveau de 1990. En conséquence, la part des plantations dans l'ensemble de l'investissement agricole a diminué, au profit du matériel et des bâtiments. En valeur, elle serait passée de 10 à 5 % en dix ans.

La FBCF en bétail, par nature, est cyclique. Son évolution est la résultante des cycles de production des différentes catégories d'animaux reproducteurs. Elle entre en 1999 dans une phase ascendante et son niveau serait comparable à celui de 1990 (graphique 2).

Un tiers du résultat net agricole pour l'investissement

La reprise de l'investissement agricole ne s'est pas produite partout au même rythme. En utilisant une classification des départements réalisée en fonction de leurs principales orientations productives (grandes cultures, cultures spécialisées, élevage intensif ou extensif), il est possible de mettre à jour des caractéristiques propres à chaque groupe de départements (encadré p. 6).

Dans les départements d'élevage, que ce soit ceux de l'Ouest, de l'Est ou du Massif Central, la reprise a été très forte. Dans plus de huit départements sur dix, le volume investi en 1999 dépasserait celui de 1990. Dans plus de quatre sur dix, il lui serait même supérieur de 20 %. La mise aux normes techniques européennes des bâtiments d'élevage joue sans aucun doute un rôle dans cet essor (cartes 1). La progression de l'investissement a été légèrement moins importante dans les départements de grandes cultures. Si, dans les trois quarts d'entre eux, le niveau de 1999 est meilleur que celui de 1990, il ne le dépasserait

Quelques définitions

La surface agricole utilisée (SAU) correspond aux terres qui contribuent à la production agricole : terres labourables, surfaces toujours en herbe (STH), cultures permanentes (vignes, vergers), cultures spéciales (maraîchères, horticoles...). En sont exclues les superficies des bois, des landes non productives, des cours et des bâtiments d'exploitation agricole. En revanche, celles des jachères, des jardins et vergers familiaux des exploitants en font partie.

Le résultat net agricole (RNA) est égal à la valeur ajoutée nette au coût des facteurs :

$RNA = \text{Valeur de la production au prix de base} - \text{Consommations intermédiaires} - \text{Impôts liés à la production} - \text{Consommation de capital fixe} + \text{Subventions d'exploitation}$.

Les comptes départementaux fournissent un résultat global de l'activité de production agricole sur l'ensemble du département, mais ne décrivent pas les disparités entre les exploitations.

L'investissement agricole, ou formation brute de capital fixe (FBCF) de la branche agricole, est égal aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs de la branche agricole. Les actifs fixes sont ceux qui sont issus du processus de production et utilisés de façon répétée dans plusieurs processus de production. En sont donc exclus les terres agricoles, les achats de petit outillage à des fins de production, les travaux d'entretien et de réparation courante.

L'investissement a deux grandes composantes : la FBCF en produits agricoles (constituée des animaux et des plantations) et la FBCF en produits non agricoles (matériel, bâtiments et autres produits).

● **La FBCF animale** correspond au cheptel reproducteur, utilisé comme facteur de production pendant plusieurs années. Elle est évaluée pour les gros bovins, les porcins, les ovins, les caprins et les équidés. Elle est négligée pour les volailles et autres animaux qui vivent en général moins d'un an.

● **La FBCF en plantations** concerne les végétaux à production permanente : vergers et vignes. Elle est mesurée par les dépenses liées aux plantations nouvelles (de renouvellement ou d'extension) jusqu'à ce qu'elles deviennent pleinement productives. Cette valeur ne doit pas être diminuée des arrachages.

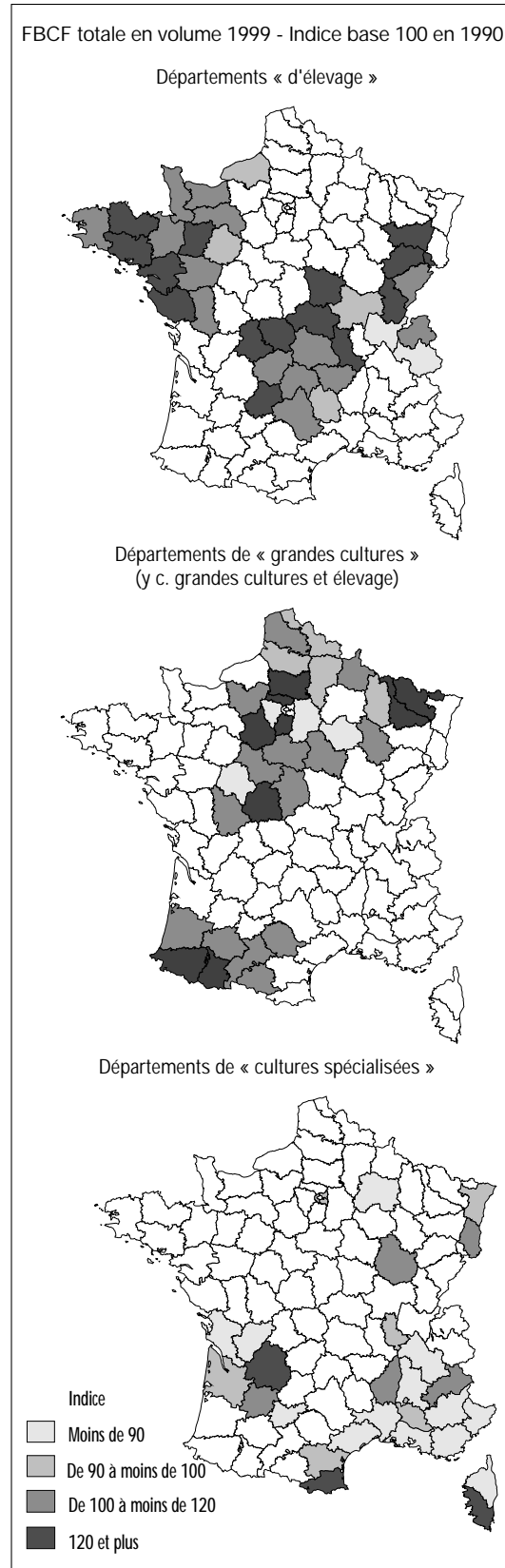
● **La FBCF en matériel** comprend les achats de machines agricoles et de matériel de manutention, d'installations frigorifiques, de serres, de hangars métalliques, de voitures et d'équipements informatiques.

● **La FBCF en bâtiments** correspond à la construction de bâtiments agricoles et aux travaux de drainage et d'irrigation.

● **La FBCF en autres produits** concerne les acquisitions de logiciels informatiques et, surtout, les coûts de transfert de propriété liés aux achats de terres agricoles.

Le taux d'investissement agricole est égal au rapport de l'investissement agricole sur le résultat net agricole.

Cartes 1
L'investissement agricole départemental de 1990 à 1999 : progression forte en zones d'élevage, modérée en zones de cultures spécialisées

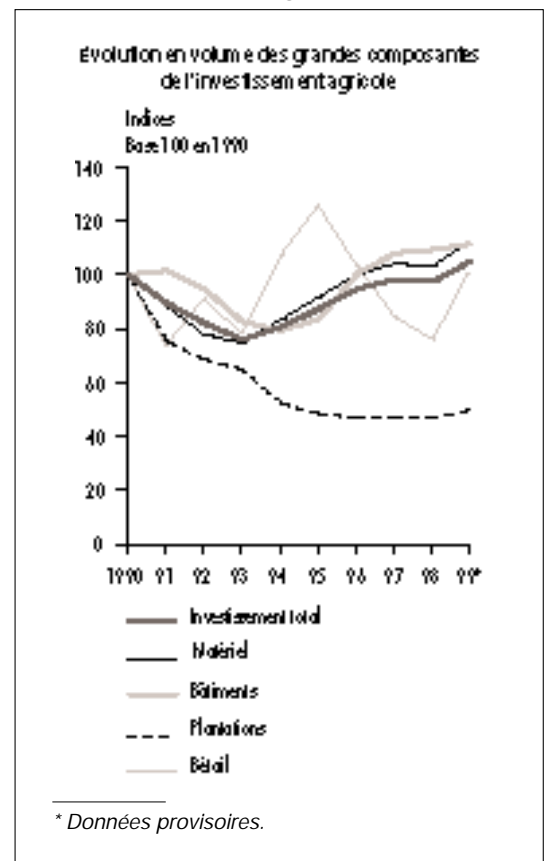


Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

de 20 % que dans trois départements sur dix. Dans les départements de cultures spécialisées, en revanche, la reprise a été beaucoup plus modérée. Seul un département sur quatre retrouverait en 1999 le niveau d'investissement de 1990. Et trois sur dix se situeraient nettement en dessous, avec un niveau inférieur d'au moins 20 % à ce qu'il était alors (cartes 1).

En moyenne nationale, sur la période 1990-1999, l'investissement annuel s'élève environ à 1 800 francs courants par hectare de surface agricole utilisée (SAU). Sur cette somme, 1 050 F sont consacrés au matériel et 490 F aux bâtiments. Les plantations représentent 130 F d'investissement et le bétail 110 F. Ces notions d'investissement en plantations et en bétail sont évidemment à distinguer du coût réel de plantation d'un hectare de verger ou de vigne et du prix d'achat d'un animal reproducteur (encadré p. 10).

Graphique 2
Tendance générale à la reprise de l'investissement agricole depuis 1994



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

Une classification des départements adaptée à l'étude de l'investissement

Pour étudier l'investissement agricole, cet article utilise une classification des départements français reposant sur leurs principales orientations productives. Elle a été élaborée à partir de travaux antérieurs, réalisés pour étudier la production agricole, et aménagée en fonction du sujet étudié : l'investissement.

À l'origine, la production a été décomposée en quatre grands types de produits : les grandes cultures (céréales et plantes industrielles) ; les cultures spécialisées (pommes de terre, légumes, fruits, fleurs et vins) ; le lait et produits laitiers ; les autres produits d'élevage (bétail, produits avicoles, autres). Pour calculer le poids de chaque grande composante, les productions ont été évaluées au prix producteur, c'est-à-dire non compris les subventions sur les produits. Chaque département a été classé dans l'une de ces quatre catégories.

Ensuite, à l'intérieur de chaque catégorie, le poids de la principale composante productive variant beaucoup d'un département à l'autre (un tiers à plus de 80 %), des sous-groupes ont été constitués.

En principe, pour les départements où la composante principale représente plus de 50 % de la production totale et où aucun autre grand type de produits ne dépasse le « seuil de bonne représentation » fixé à 30 %, un sous-groupe représentant cette production dominante a été établi. Les autres départements sont répartis dans d'autres sous-classes pertinentes, en prenant en compte le poids des autres composantes dans leur production, leur proximité géographique, l'homogénéité de leur mode de production et leur nombre. Pour les cultures spécialisées, un critère supplémentaire a été introduit : leur nature (viticulture ou cultures légumières, fruitières et horticoles).

Pour l'élevage, au regard de l'investissement, le mode de conduite – extensif ou intensif – a paru être un critère de classement prioritaire, par rapport au type d'élevage (laitier ou autres). Ainsi, les 13 « départements d'élevage extensif du Massif Central » ont été séparés des autres départements d'élevage. Ces derniers, quelle que soit la nature de leur élevage prédominant, ont été rassemblés dans le groupe intitulé « départements d'élevage de l'Ouest et de l'Est ».

Quelques arbitrages ont été nécessaires pour classer certains départements. A titre d'exemple, le Nord a été intégré aux départements de grandes cultures même si les grandes cultures pèsent un peu moins que les cultures spécialisées dans l'ensemble de sa production. Par le caractère extensif de la culture de la pomme de terre, principale composante de ses cultures spécialisées, le Nord est en effet plus proche, du point de vue du système de production, des départements de « grandes cultures » que des départements de « cultures spécialisées » aux méthodes plus intensives.

Enfin, il a semblé préférable de rapprocher le groupe « élevage et grandes cultures du Sud-Ouest » (où domine l'élevage), du groupe « grandes cultures et élevage du Nord-Est » (où dominent les grandes cultures), en raison de la mixité des productions et de ses conséquences sur l'investissement. Ces deux classes ont été ainsi rassemblées, avec celle des « grandes cultures du Bassin parisien et du Nord » dans la catégorie des « départements de grandes cultures ».

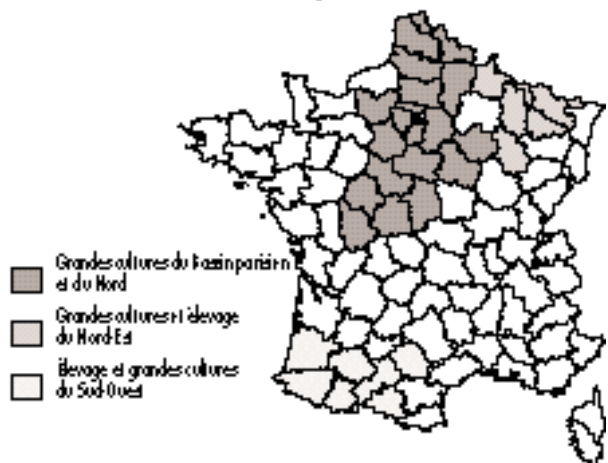
Même si, par construction, cette classification est réductrice puisqu'elle gomme les caractéristiques fines propres à chaque département et qu'elle ne peut rendre compte de cas isolés (qu'il a fallu arbitrairement classer), elle a l'avantage de permettre des analyses et des comparaisons entre départements, en fonction de leurs principales orientations productives et de leur mode de production.

Quatre grandes catégories de départements

29 départements de « cultures spécialisées »



31 départements de « grandes cultures »



35 départements « d'élevage »



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

La part du résultat net agricole qui est ainsi consacrée à l'investissement global est d'environ 35 %. Ces moyennes nationales cachent des disparités structurelles entre catégories de départements (tableau 1).

« Cultures spécialisées » : une mosaïque de départements disparates

Les départements de « cultures spécialisées » sont ceux qui investissent en moyenne le plus par hectare de SAU : 25 % de plus que la moyenne nationale (carte 2). Cette importance vient, pour l'essentiel, de la FBCF en plantations qui s'ajoute aux autres types d'investissements. Elle vient aussi, mais dans une bien moindre mesure, de l'investissement en matériel (graphique 3). Malgré l'importance de leur investissement et parce que ces départements ont dans l'ensemble des cultures à forte valeur ajoutée, la part du résultat net agricole qu'ils utilisent pour investir est relativement faible : à peine 25 % sur la période (carte 3).

Cette catégorie de départements forme, en fait, une mosaïque très disparate en matière d'investissement. D'un département à l'autre, en effet, le montant de l'investissement global par hectare de SAU, la nature de ses composantes ou la part qu'il représente dans le résultat net agricole diffèrent fortement.

Les départements de « viticulture » et ceux de « fruits, légumes et fleurs » ont un investissement global par hectare de SAU très supérieur à la moyenne nationale. Cet investissement, en revanche, est comparable à la moyenne dans les départements de « viticulture et grandes cultures », et il est inférieur dans ceux qui associent aux cultures spécialisées de l'élevage ou des grandes cultures.

En plantations, en effet, les départements de « viticulture » investissent onze fois plus que la moyenne nationale (soit 1 380 F par hectare de SAU et par an). Leurs achats de matériels sont aussi les plus élevés, un tiers au-dessus de la moyenne. En raison du poids de ces deux composantes, l'investissement global est considérable : 3 400 F par hectare

Tableau 1

Dans les zones de viticulture, l'investissement par ha atteint 2,5 fois celui de l'élevage extensif du Massif Central

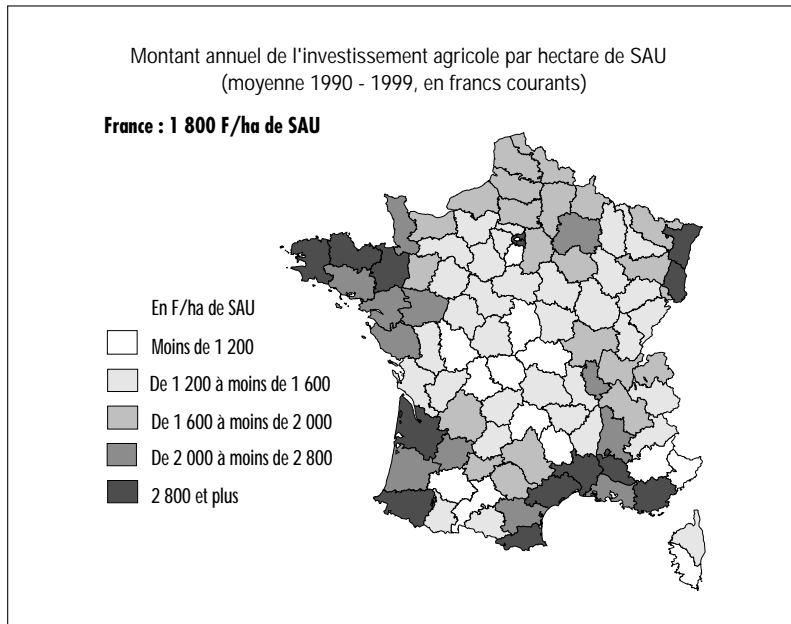
En francs courants

Classification des départements	Investissement annuel moyen par ha de SAU (période 1990 - 1999)				
	Total	Dont			
		matériel	bâtiments	plantations	bétail
Départements de « cultures spécialisées »	2 260	1 180	470	520	40
Viticulture	3 400	1 410	480	1 380	30
Fruits, légumes et fleurs	2 980	1 180	700	990	30
Viticulture et grandes cultures	1 870	1 260	360	180	30
Cultures spécialisées, grandes cultures et/ou élevage	1 660	920	510	150	50
Départements « d'élevage de l'Ouest et de l'Est »	2 090	1 130	700	20	210
Élevage laitier de l'Ouest	2 020	1 080	630	20	250
Autres élevages de l'Ouest	2 380	1 240	880	30	210
Élevage laitier de l'Est	1 630	1 010	480	ns	110
Départements de « grandes cultures »	1 550	1 050	390	30	70
Élevage et grandes cultures du Sud-Ouest	1 700	1 060	480	50	90
Grandes cultures et élevage du Nord-Est	1 610	1 040	440	ns	100
Grandes cultures du Bassin parisien et du Nord	1 500	1 040	350	30	50
Départements « d'élevage extensif du Massif Central »	1 310	770	370	30	130
Élevage laitier	1 260	790	320	ns	140
Autres élevages	1 330	770	390	40	120
Ensemble	1 800	1 050	490	130	110

Le grisé correspond aux sommes supérieures ou égales à la moyenne nationale.

Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

Carte 2
Des investissements plus élevés pour les départements de « viticulture », de « fruits, légumes et fleurs » et « d'élevage de l'Ouest »



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

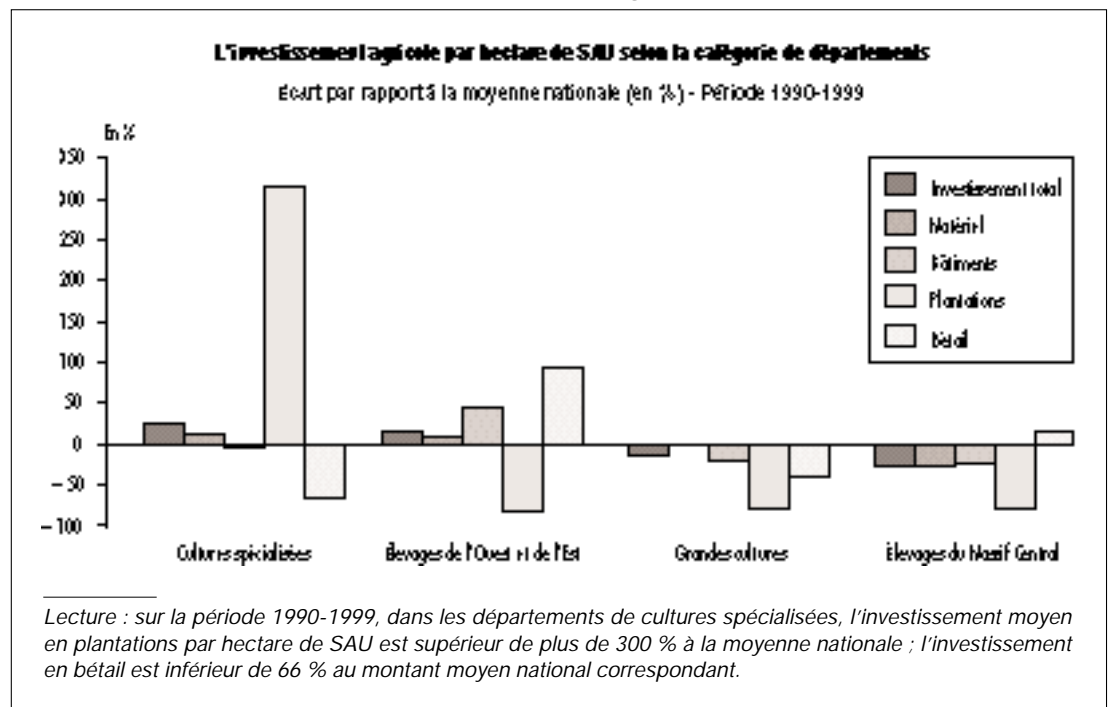
de SAU, soit un écart à la moyenne nationale qui atteint 88 %.

Les départements de « fruits, légumes et fleurs » investissent aussi beaucoup en plantations, mais moins que les viticoles (huit fois le niveau national). L'utilisation de serres et de bâtiments de stockage explique que leur FBCF en bâtiments soit élevée (43 % de plus que la moyenne générale). Les achats de matériels, moindres que dans les zones de viticulture, restent cependant importants. Au total, les départements de « fruits, légumes et fleurs » investissent ainsi 2 980 F par hectare de SAU, soit 65 % de plus que le niveau national.

Les départements de « viticulture et grandes cultures », ne cultivant pas que des vignes, ont un investissement en plantations beaucoup plus faible que ceux de « viticulture » (180 F). Les autres principaux investissements, le matériel et les bâtiments, sont aussi un peu en retrait. Avec 1 870 F par hectare de SAU, l'investissement agricole total dépasse à peine de 4 % la moyenne nationale.

Parmi les départements de « cultures spécialisées », ceux qui font aussi de l'élevage ou

Graphique 3
Le poids des plantations en zones de cultures spécialisées, celui du bétail et des bâtiments en zones d'élevage



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

des grandes cultures investissent en général moins que les autres. Plantations et bâtiments restent des postes supérieurs à la moyenne nationale, mais les achats de matériels sont plus limités (12 % de moins que le montant moyen). Il en résulte un investissement global par hectare de SAU inférieur de 8 % à la moyenne nationale.

Les plantations constituent 40 % de la FBCF en zones de « viticulture »

Conséquences de toutes ces différences entre départements de « cultures spécialisées », la structure de l'investissement agricole est assez variable. Le poids des plantations, spécificité de ces départements pratiquant des cultures permanentes, va du simple au quadruple d'une catégorie à l'autre. De 40 % dans les départements de « viticulture », il passe à un tiers dans ceux de « fruits, légumes et fleurs », et n'est plus que de l'ordre de 9 % dans les autres départements. A contrario, le poids des bâtiments dans l'investissement agricole, qui se limite à 14 % en « viticulture »,

dépasse 30 % dans les départements qui cumulent élevage et cultures spécialisées. Parallèlement, la part de l'investissement en matériel oscille entre 39 %, dans les départements où les plantations sont importantes, et 67 % dans ceux qui sont voués aux cultures mixtes.

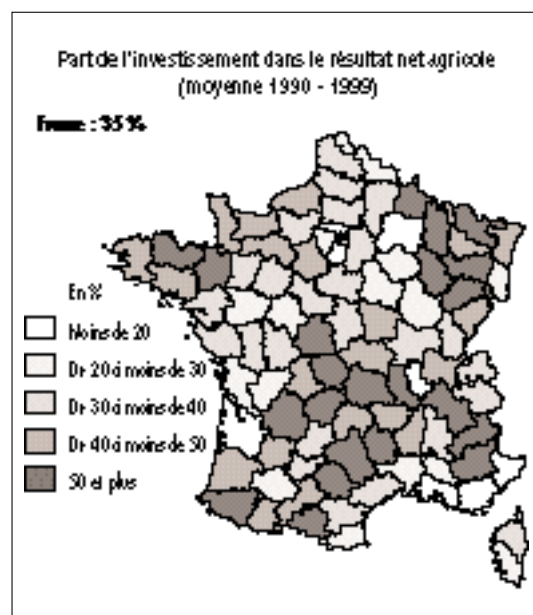
La part du résultat net agricole consacrée à l'investissement est sensiblement la même dans les départements de « viticulture », de « fruits, légumes et fleurs » ou encore de « viticulture et grandes cultures » : environ 20 %. En revanche, dans ceux qui combinent cultures spécialisées et grandes cultures ou élevage, elle est beaucoup plus élevée et se situe autour de 47 % (carte 3).

« L'élevage de l'Ouest et de l'Est » : FBCF en animaux et en bâtiments

Après ceux de « cultures spécialisées », ce sont les départements « d'élevage de l'Ouest et de l'Est » qui investissent en moyenne le plus par hectare de SAU : 16 % de plus que la moyenne nationale (carte 2). Cela s'explique, pour l'essentiel, par l'importance des achats d'animaux reproducteurs et des investissements en bâtiments d'élevage. Par rapport au niveau national, en effet, la FBCF animale par hectare de SAU est presque le double, et celle en bâtiments est supérieure de 43 % (graphique 3). Ces départements consacrent une part importante de leur résultat net agricole à l'investissement : en moyenne 42 % (carte 3). En raison de la diversité des élevages (porcin, avicole ou laitier) et de leur mode de conduite (plus ou moins intensif), les disparités en matière d'investissement sont fortes entre les départements d'élevage, même si elles le sont moins qu'entre ceux de cultures permanentes.

« L'élevage laitier de l'Ouest », plus intensif que celui de l'Est, investit davantage, en achats d'animaux comme en bâtiments ou en matériel. La FBCF animale, comparable à la moyenne nationale dans l'Est, vaut plus du double dans les départements « laitiers de l'Ouest », où elle atteint 250 F par hectare de SAU en moyenne (tableau 1). L'investissement en bâtiments, lui aussi comparable à la moyenne nationale dans l'Est, se situe 30 % au-dessus dans l'élevage « laitier de l'Ouest » (630 F par hectare). Quant à la FBCF en matériels, légèrement inférieure à la moyenne dans l'Est, elle lui est un peu supérieure dans les départements « laitiers de l'Ouest ». En conséquence, ces derniers réalisent un investissement global de l'ordre de

Carte 3
Les départements d'élevage consacrent une part élevée du résultat net à l'investissement



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

Évaluer la formation brute de capital fixe par département

Les investissements en produits non agricoles de la branche agriculture sont d'abord estimés au niveau national, à partir de nombreuses sources : le réseau d'information comptable agricole (RICA) et les enquêtes structure pour les exploitations agricoles, l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) pour les coopératives viticoles, les comptes nationaux des autres branches, etc.

Faute de pouvoir utiliser ces mêmes sources au niveau départemental, à cet échelon géographique les investissements sont en général évalués en deux temps : d'abord une estimation régionale ajustée sur la donnée nationale ; ensuite une répartition par département de la valeur régionale, en fonction d'indicateurs issus d'autres sources.

● **La FBCF en matériel et outillage** est ainsi évaluée, à prix courants, en deux étapes. Les estimations régionales sont calculées à partir du RICA, en extrapolant les valeurs de la FBCF pour « matériel et outillage » sur la base de la marge brute standard (MBS), puis en ajustant les chiffres obtenus sur la valeur du compte national. Les FBCF départementales sont estimées en répartissant la valeur régionale au prorata de la somme pondérée des immatriculations de tracteurs neufs, des ventes de moissonneuses-batteuses neuves et des ventes de ramasseuses-presses neuves¹.

● **La FBCF en bâtiments** se compose des investissements en bâtiments, et des travaux de drainage et d'irrigation.

- La première composante est, elle aussi, évaluée au niveau départemental en deux étapes. Les valeurs régionales sont estimées à partir du RICA, en extrapolant les valeurs de la FBCF pour « bâtiments et constructions » sur la base de la MBS, puis en ajustant ces calculs sur la donnée du compte national. Ces valeurs régionales sont ensuite réparties par département, en fonction des surfaces de mises en chantier de bâtiments agricoles².

- La seconde composante – les travaux de drainage et d'irrigation – est évaluée directement, en répartissant la donnée nationale en fonction des surfaces de terres drainées et irriguées³.

● **La FBCF en « autres produits »** est composée des coûts de transferts de propriété et des logiciels informatiques.

- Les coûts de transferts départementaux sont évalués directement, en répartissant la donnée du compte national au prorata de la valeur des acquisitions des agriculteurs sur le marché foncier à destination agricole⁴.

- L'évaluation des investissements en logiciels informatiques s'obtient d'abord au niveau régional, à partir du RICA, en extrapolant les valeurs de la FBCF pour « immobilisations incorporelles » sur la base de la MBS, avec ajustement sur la valeur du compte national. L'évaluation départementale est réalisée ensuite, en répartissant la donnée régionale en fonction du nombre d'exploitations utilisant l'informatique en 1997 (données de l'enquête structure de 1997).

Pour ces trois postes de FBCF, les données du RICA de 1998 sont provisoires et ont été reconduites en 1999. Il en est de même des données de surfaces de mises en chantier de bâtiments agricoles.

Le passage de la FBCF en valeur à la FBCF en volume se fait à l'aide des indices de prix nationaux correspondant à chaque type d'investissement.

Les investissements en produits agricoles sont évalués directement au niveau départemental. La donnée nationale est ensuite obtenue par cumul des données départementales.

● **La FBCF animale**, par définition, représente la différence entre les flux d'entrée et les flux de sortie dans le cheptel de souche. Les flux d'entrée sont valorisés à l'aide du prix moyen sur l'année des animaux classés en capital (donc productifs). Les flux de sortie sont destinés soit à la reproduction, soit à la réforme : les premiers sont valorisés au prix du capital, les seconds au prix (inférieur) des abattages.

$FBCF = \text{Entrées dans le capital (E)} \times \text{Prix du capital (Pk)} - \text{Sorties vers la reproduction (S)} \times \text{Prix du capital (Pk)} - \text{Sorties vers la réforme (A)} \times \text{Prix des abattages (Pa)}$.

Soit $FBCF = (E - S) Pk - A Pa$, ce qui peut aussi s'écrire :

$FBCF = (E - S - A) Pk + A (Pk - Pa)$, où le solde « entrées - sorties » $(E - S - A)$ est égal à la variation d'effectif du cheptel de souche entre le début et la fin de l'année.

En pratique, pour chaque catégorie d'animaux, la FBCF est calculée ainsi, en valorisant cette variation d'effectif par le prix moyen annuel du capital, puis en ajoutant un terme correcteur qui correspond à la valorisation des abattages par la différence entre le prix des animaux classés en capital et celui des animaux de réforme. Ce terme correcteur est appelé « décote de réforme ». Il est rendu nécessaire, dans le calcul pratique appliqué pour mesurer la FBCF, afin de ne pas sous-estimer la valeur de la production d'animaux de souche, en surestimant des flux de sortie qui sont pour une large part destinés à la réforme.

● **La FBCF en plantations** est valorisée en multipliant les surfaces de nouvelles plantations et replantations de vergers et de vignobles par leur coût de plantation à l'hectare. Les surfaces de vergers plantées ou replantées sont issues de l'enquête vergers de 1997 et de la statistique agricole annuelle (SAA) pour les années suivantes, en faisant l'hypothèse d'un taux de renouvellement identique à celui de 1996. Celles des vignes proviennent de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Les coûts de plantation sont évalués à partir de données fournies par divers organismes : le Cemagref⁵ pour les vergers, l'Onivins⁶ et ses délégations régionales pour les vignes, ainsi que les chambres d'agriculture, centres de gestion, syndicats professionnels...

1. Données fournies par le ministère de l'équipement, des transports et du logement et par le syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles.

2. Données du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

3. Données issues de l'enquête structure de 1997, en prolongeant la tendance annuelle passée pour les deux dernières années.

4. Données fournies par la société centrale d'aménagement foncier (SCAFR).

5. Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.

6. Office national interprofessionnel des vins.

2 020 F par hectare, soit 12 % de plus que la moyenne nationale, alors que les départements « laitiers de l'Est » se situent 10 % au-dessous de cette moyenne.

Les « autres départements d'élevage de l'Ouest » ont un investissement global encore plus élevé : il atteint 2 380 F par hectare de SAU, soit 32 % de plus que la moyenne nationale. En bâtiments et en matériel, ils investissent en effet davantage que les départements laitiers, et leur FBCF animale reste élevée (tableau 1).

Dans les départements d'élevage, d'une catégorie à l'autre, la composition de l'investissement agricole reste comparable : elle varie moins que dans le cas des cultures spécialisées. Le poids de la FBCF animale oscille entre 7 et 12 %, celui des investissements en bâtiments va de 29 à 37 %.

Le taux d'investissement reste, lui aussi, comparable. Et il est élevé : les départements de l'Ouest consacrent 42 % du résultat net agricole à l'investissement, les départements de l'Est 45 % en moyenne. À quelques exceptions près, ces taux sont assez homogènes d'un département à l'autre.

« Grandes cultures » : des taux d'investissement très variables

Les départements de « grandes cultures » ont un investissement moyen par hectare de SAU inférieur de 14 % à la moyenne nationale (carte 2). Toutes les composantes de la FBCF autres que le matériel contribuent à cette relative faiblesse. L'investissement en bâtiments est inférieur de 20 % au niveau national (graphique 3). Mais ces départements investissent une part de leur résultat net agricole tout à fait comparable à la moyenne nationale (37 % sur la période).

Dans ces zones orientées pour l'essentiel vers les grandes cultures, le montant total de l'investissement varie peu d'un département à l'autre, et les différences résultent surtout de l'importance plus ou moins grande prise par l'élevage. Les départements de « grandes cultures du Bassin parisien et du Nord » investissent autant que la moyenne en matériel, mais moins en bâtiments, en bétail et en plantations (tableau 1). Leur FBCF totale, inférieure de 17 % à la moyenne nationale, s'élève à 1 500 F par hectare de SAU.

Les départements de « grandes cultures et d'élevage », qu'ils soient du Sud-Ouest ou du Nord-Est, se distinguent des précédents par des investissements en bâtiments et en bétail

plus élevés. Leur investissement global n'est inférieur que de 6 et 11 % au montant moyen national.

Dans toutes ces zones de « grandes cultures », le matériel reste, de très loin, la principale composante de l'investissement : entre 62 et 70 % du total. Son poids est largement supérieur à la moyenne nationale dans la quasi-totalité des départements. Dans ceux qui ajoutent de l'élevage aux grandes cultures, les bâtiments représentent 28 % des sommes investies et la FBCF animale 6 %.

Les taux d'investissement, en revanche, sont très variables. La part du résultat net agricole utilisée pour investir, de 32 % dans les départements du Nord et du Bassin parisien, passe à 48 % dans ceux du Sud-Ouest et atteint 59 % dans ceux du Nord-Est. C'est, là encore, le poids relatif de l'élevage dans la production et dans l'investissement qui contribue à expliquer cette dispersion.

« L'élevage du Massif Central » : le plus faible investissement par hectare

À l'opposé des départements « d'élevage de l'Ouest et de l'Est », ceux du « Massif Central » sont ceux qui investissent le moins par hectare de SAU : 27 % de moins que la moyenne nationale (carte 2). À l'exception de la FBCF animale, tous les types d'investissements contribuent à cette faiblesse de l'investissement global, directement liée au caractère extensif de l'élevage dans ces départements. Les investissements en matériel et en bâtiments par hectare sont en effet inférieurs d'environ 25 % au niveau national (graphique 3).

Si le montant investi par hectare est modeste, le taux d'investissement est élevé dans ces départements du « Massif Central », en raison de la faiblesse du résultat net agricole : de l'ordre de 48 % en moyenne, contre 42 % dans les autres départements d'élevage (carte 3).

Que ces départements soient laitiers ou pas, leur investissement agricole présente des caractéristiques très homogènes. La quasi-totalité d'entre eux ont une FBCF globale par hectare de SAU inférieure à la moyenne nationale, avec un poids relatif important du bétail et des bâtiments, et consacrent à l'investissement une part du résultat net agricole supérieure à la moyenne. Un seul département fait exception : la Saône-et-Loire où, en raison du poids non négligeable de la viticulture dans la production, les plantations représentent 10 % de l'investissement agricole.

Les départements les plus riches... ou les plus grands

Les départements français ont donc, en matière d'investissement agricole, des profils diversifiés, qui sont liés pour l'essentiel à leurs principales orientations productives. Conséquence de cette diversité, l'investissement agricole national est évidemment réparti de façon inégale sur le territoire. Et chaque grand type d'investissement a son propre degré de concentration géographique.

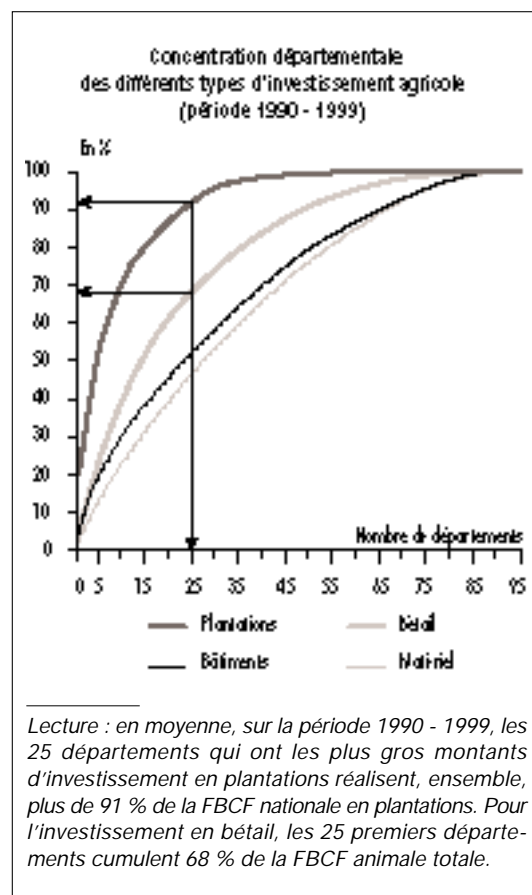
Les nouvelles plantations de vignes et de vergers sont très localisées. Un quart des départements en réalisent, à eux seuls, plus de 90 % en moyenne sur la période 1990-1999. La FBCF animale est également très concentrée, puisqu'un quart des départements en effectuent les deux tiers. Pour les bâtiments et le matériel, bien qu'importante, la concentration est moins forte : un quart des départe-

tements effectuent environ la moitié de ces investissements (graphique 4).

Les départements qui ont le montant total d'investissement le plus élevé sont souvent, mais pas toujours, les plus riches ou les plus grands sur le plan agricole. En moyenne, sur la décennie, les huit départements qui ont le plus investi (plus d'un milliard de francs courants par an) sont des départements de viticulture (Marne, Gironde) ou d'élevage de l'Ouest (Manche, Maine-et-Loire, Vendée, Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor et Finistère). Ils cumulent, à eux seuls, un cinquième de l'investissement agricole national.

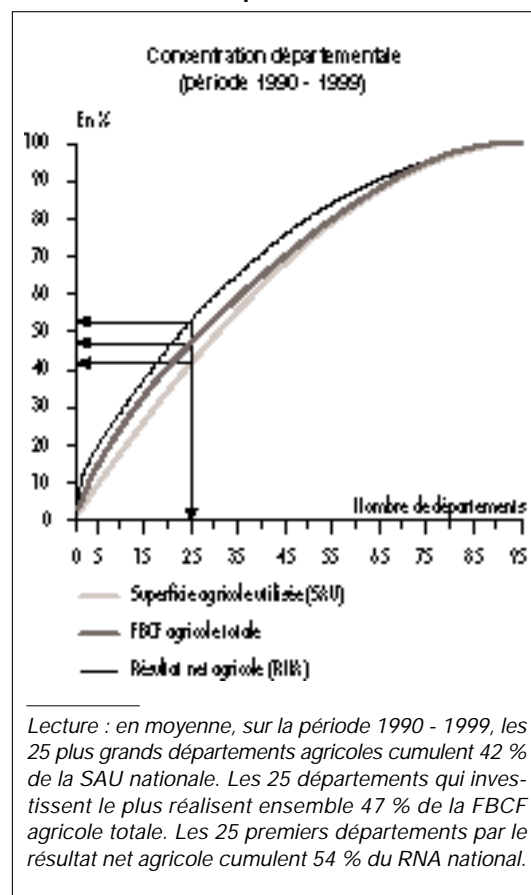
Deux de ces départements, la Marne et le Maine-et-Loire, figurent à la fois parmi les huit départements agricoles les plus grands et parmi les huit plus riches. La Vendée, qui est aussi l'un des huit plus grands, est au neuvième rang des départements français en termes de revenu net agricole. Avec une SAU

Graphique 4
Plantations et bétail :
des investissements très localisés



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

Graphique 5
L'investissement agricole est légèrement
moins concentré que le résultat net



Sources : AGRESTE - Comptes de l'agriculture

beaucoup plus petite (puisqu'ils arrivent en 27^e et 55^e position), le Finistère et la Gironde figurent parmi les huit départements agricoles les plus riches. Enfin, les trois autres départements (Manche, Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor), tout en n'étant pas dans le lot des huit premiers, font quand même partie des 25 plus grands et plus riches.

De façon générale, bien des départements n'ont pas le même classement selon que l'on considère leur contribution relative à l'investissement agricole français ou à la SAU nationale. Ceux qui changent de position sont surtout des départements de « cultures spécialisées », où l'investissement par hectare de SAU est très supérieur à la moyenne, et des départements « d'élevage du Massif Central », où il est très inférieur. Les premiers ont tendance à être mieux placés pour l'investissement et les seconds plutôt à reculer. Par exemple, cinq départements de « cultures spécialisées » (Pyrénées-Orientales, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Haut-Rhin et Gard), qui figurent parmi les 25 départements français

les plus petits, ne figurent plus parmi les 25 qui investissent le moins. A contrario, quatre départements « d'élevage du Massif Central » y apparaissent (Lozère, Lot, Haute-Loire et Corrèze) alors qu'il n'y en avait aucun parmi les plus petits.

L'investissement agricole, la SAU et le résultat net agricole ont des courbes de distribution par département qui se révèlent très proches (graphique 5). Géographiquement, l'investissement est un peu plus concentré que la surface agricole utilisée, mais légèrement moins que le résultat net agricole. Les 25 départements qui investissent le plus cumulent 47 % de l'investissement agricole national, les 45 suivants aux alentours de 44 % et les 25 derniers, qui investissent le moins, réalisent moins de 9 % de la FBCF globale. La concentration de l'investissement est plus proche de celle du résultat net agricole pour la tranche la plus contributive, se rapproche de celle de la SAU pour la tranche intermédiaire et se confond avec les deux pour la moins contributive.

Éléments bibliographiques

INSEE - SCEES (2000), « Les comptes de l'agriculture en 1999 ». *Synthèses* n° 38-39, août.

SCEES (2000), « Résultats économiques des exploitations agricoles en 1998 - Réseau d'information comptable agricole (RICA) ». *Agreste Cahiers Hors série* n° 1, juin.